RADIO VALOIS MULTIEN

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat
(sera remplie par RVM)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **ASS RADIO VALOIS MULTIEN** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **ASS RADIO VALOIS MULTIEN**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

*Les champs précédés d'un * doivent être complétés.*

* _____
Raison sociale ou nom du débiteur

* _____
Numéro et nom de la rue

* _____ * _____
Code postal Ville

* _____ * _____
Pays Adresse Mail

* _____
Numéro d'identification international du compte bancaire IBAN

* _____
Code international d'identification de votre banque BIC

* **RVM**
Nom du créancier devant apparaître dans l'ordre de prélèvement

* **FR76ZZZ663092**
Identifiant du créancier ICS

* **10 Place Jean-Philippe Rameau**

Numéro et nom de la rue

* **6 0 8 0 0** * **CREPY EN VALOIS**
Code postal Ville

* **France**
Pays

* Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif ☐ Mensuel 1er du mois ☐ 15 du mois ☐ Trimestriel ☐ Montant : _____ €

* Nom du signataire (pour une société signataire habilité sur le compte)_____

* _____ * _____
Date JJ MM AAAA Lieu

* Signature

Personne à contacter pour modifier ou révoquer un mandat de prélèvement (modification des coordonnées bancaires, réclamation)

ASS RADIO VALOIS MULTIEN
Raison sociale du créancier

MACHET Luc
Nom du contact

10 Place Jean-Philippe Rameau
Numéro et nom de la rue

6 0 8 0 0 **CREPY EN VALOIS**
Code postal Ville

03.44.59.30.30 **luc@rvmfm.com**
Téléphone Mail

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.